

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

07183597

12.12.2007

Greffe

Dénomination : GARAGE TISON

Forme juridique : société anonyme

Siège : 6183 Trazegnies (Courcelles) rue de Chapelle, 130

N° d'entreprise : 0432676913

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs - Conseil d'administration

EXTRAIT DE L'AG DU 30/11/2007

1) Réélection et nomination des administrateurs

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de

- Monsieur Gustave GOEYENS, administrateur de sociétés, né à Mont-sur-Marchienne le trois décembre mil neuf cent cinquante (Registre national 50 12 03 093-88, ici mentionné de son accord exprès), domicilié à 6140 Fontaine-l'Evêque, rue de Charleroi, 106,,

- Monsieur Gustave-Philippe-Pol GOEYENS, administrateur de sociétés, né à Charleroi, le vingt et un décembre mil neuf cent septante-deux (registre national mentionné de son accord exprès : 72.12.21 267-20), domicilié à 6140 Fontaine-l'Evêque, rue Candie, 10/B ,

- Monsieur Miguel Angel TORRES COBO, administrateur de sociétés, de nationalité espagnole, né à Villarejo de Fuentes (Espagne) le quatorze avril mil neuf cent cinquante-six (registre national 56 04 14 507-83, ici mentionné de son accord exprès), domicilié à 6230 Pont-à-Celles, section de Viesville, chaussée de Nivelles, 94 .

Le mandat des administrateurs aura une durée de six ans et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mil treize

2) Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunissant ensuite, décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions de

-président Monsieur Gustave GOEYENS qui accepte,

-administrateur-délégué, Monsieur Gustave GOEYENS, qui accepte.

3) Le conseil d'administration confère tous pouvoirs à Monsieur Miguel TORRES COBO, préqualifié, à l'effet de signer les extraits de la présente assemblée en vue de leur publication à l'Annexe au Moniteur Belge et à l'effet d'effectuer toutes formalités auprès de la BANQUE CARREFOUR DES ENTREPRISES et, en conséquence, faire toutes déclarations, signer tous documents et en général, faire le nécessaire

POUR EXTRAIT CONFORME

M TORRES COBO, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2007 - Annexes du Moniteur belge